

20211005 Libération

https://www.liberation.fr/societe/strasbourg-l-expulsion-controversee-de-quatre-afghans-validee-par-la-justice-20211005_XDHWJMHNVDZVIKGLTSATTDZ7M/

Strasbourg : l'expulsion controversée de quatre Afghans validée par la justice

La justice administrative a validé ce mardi le transfert de quatre jeunes demandeurs d'asile vers la Bulgarie, décidée par la préfecture du Bas-Rhin malgré une décision de remise en liberté d'un magistrat. Leur expulsion avait été largement contestée.



Devant la préfecture du Bas-Rhin. (Roses Nicolas/Abaca)

par [LIBERATION](#), Avec AFP

publié le 5 octobre 2021 à 21h23

«*Le scénario catastrophe que l'on avait imaginé est en train de se réaliser*». A la barre du tribunal administratif de Strasbourg, ce mardi, l'avocate Typhaine Elsaesser décrit la situation de quatre Afghans âgés de 21 à 29 ans, expulsés à la hâte le lundi 27 septembre. Avec sa consœur Ekaterini Sabatakakis, elle a pu entrer en contact avec l'un d'eux depuis le centre de détention de Busmantsi, en Bulgarie. En dissimulant son téléphone, il envoie des messages vocaux à un interprète avec qui il a sympathisé lors de ses quelques mois en France. «*Il est dans un sous-sol fermé, mélangé avec des détenus et des demandeurs d'asile et ne sait rien de ses droits*», appuie Me Elsaesser. L'un d'eux y aurait effectué une tentative de suicide, sa deuxième. La première est intervenue quelques jours plus tôt au centre de rétention administrative (CRA) de Strasbourg, juste avant son expulsion.

La Bulgarie n'a pas suspendu les renvois vers l'Afghanistan

Devant une trentaine de personnes, avocats, juristes et citoyens venus en soutien, les deux avocates plaident un dossier peu banal. Dimanche 26 septembre, le juge des libertés et de la détention de Strasbourg [avait ordonné leur remise en liberté](#), en raison du «*risque de traitements inhumains et dégradants encourus en cas de transfert vers la Bulgarie*». Une décision que n'a pas exécuté la préfecture, qui les a expulsés en avion le lendemain à l'aube. Selon le règlement européen de Dublin sur le droit d'asile, leur demande devait être instruite en Bulgarie, puisqu'ils y ont déposé leur première demande avant d'arriver en France au

printemps 2021. Ce pays n'a pas suspendu les renvois vers l'Afghanistan en dépit de [la prise de contrôle du pays par les talibans](#).

Le parquet avait fait appel de la décision de remettre en liberté les vingtenaires. Dans une rare expression publique, l'Ordre des avocats avait de son côté critiqué cet éloignement, réalisé «*au mépris*» de la justice. Une audience devait par ailleurs avoir lieu le jour même de l'expulsion, lundi 27, concernant l'obligation de quitter le territoire des quatre Afghans, décidée cet été. Lors de l'audience au tribunal administratif de ce mardi, le représentant de la préfecture a insisté sur une distinction juridique subtile : certes, la remise en liberté avait été ordonnée, mais l'ordre d'expulsion restait valable. Un argument suivi ce mardi par le tribunal administratif qui a validé la mesure. *

«La préfecture pourra continuer de procéder ainsi»

Le juge des référés «*ne peut ordonner [...] un retour en France pour remédier au fait que [chaque demandeur] n'a pas été remis en liberté avant l'exécution*», écrit-il dans son jugement. Et qu'il «*n'est pas établi*» que le transfert vers la Bulgarie «*impliquerait [pour chaque demandeur] nécessairement son renvoi en Afghanistan sans qu'il puisse contester cette mesure*». A la lecture de la décision, l'avocate Typhaine Elsaesser regrette que «*le juge répond [e] sur la légalité de la mesure, mais pas les circonstances de l'exécution, réalisée grâce à une détention plus longue qu'autorisée. Ce sont deux choses distinctes*». «*Cela veut dire que la préfecture pourra continuer de procéder ainsi*», craint-elle. Elle compte faire appel au Conseil d'Etat.

Perçu comme précipité par le barreau de Strasbourg, ce renvoi express tranchait avec les mots de la préfète du Bas-Rhin Josiane Chevalier, fin août lorsque Strasbourg a [accueilli 104 demandeurs d'asile afghans](#). Elle avait loué «*la tradition d'accueil de notre pays*», et «*le respect de nos lois et règlements*». Evacués grâce au pont aérien organisé par la France (passant par Abou Dhabi), ces derniers avaient travaillé avec l'armée ou l'ambassade française, contrairement aux quatre jeunes hommes expulsés vers la Bulgarie.